



PRÉFET DU BAS- RHIN

**Direction Départementale  
des Territoires  
Service Agriculture**

**Commune de Bischwiller  
à l'attention de M. Jean Lucien Netzer, Maire  
1-9, Place de la Mairie  
67241 BISCHWILLER**

Affaire suivie par : Christian DEVLIEGER  
Courriel : christian.devlieger@bas-rhin.gouv.fr  
Téléphone : 03 88 88 92 10  
Télécopie : 03 88 88 91 40

Strasbourg, le 11 décembre 2018

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué, en application des dispositions des articles L.112-1-3 et D 112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime, lors de sa séance du 4 décembre 2018, sur l'étude préalable agricole et les mesures de compensation collective proposées par la commune de Bischwiller dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Baumgarten.

Après présentation du projet, la commission a constaté que le projet a fait l'objet d'échanges anticipés et étroits avec les représentants du monde agricole. L'étude a porté sur le territoire élargi des exploitations agricoles directement impactées et de leurs inter-connexions amont et aval.

La commission a constaté que les mesures de compensation envisagées sur la commune de Bischwiller portant sur la construction d'un bâtiment de stockage de matériel de la coopérative d'utilisation de matériel en commun, et sur la réalisation d'un système d'irrigation collectif, auront un impact collectif sur le territoire élargi impacté.

La commission a constaté que le montant d'indemnisation établi selon le cadrage départemental validé par la CDPENAF lors de sa séance du 11 septembre 2017 est proportionnel aux pertes économiques estimées.

Aussi, m'appuyant sur l'avis rendu par la CDPENAF, je vous informe que j'émet un **avis favorable** sur l'étude préalable agricole, et sur les propositions de mesures de compensations et leur niveau d'indemnisation proposées.

L'étude préalable ainsi que le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin.

Cet avis peut être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,

**Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires du Bas-Rhin**

**Arnaud REVEL**